

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 16079**

(54)

Pied d'échelle réglable en hauteur et en largeur.

(51)

Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 06 C 7/42.

(22)

Date de dépôt ..... 21 juillet 1980.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 3 du 22-1-1982.

(71)

Déposant : ABA SARL, résidant en France.

(72)

Invention de : MM. Vitry et Tréanton.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : ABA SARL,  
rue Edouard Boutier, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

Ets A D A

## PIED D'ECHELLE REGLABLE EN HAUTEUR ET EN LARGEUR

On connaît l'état actuel de la technique qui consiste à élargir la base de certaines échelles comme les échelles fruitières, par deux courtes béquilles latérales fixées de manière rigide à l'extérieur des montants dans la zone des premiers échelons inférieurs, d'une part et d'autre part aux extrémités d'un échelon prolongé placé à la base de l'échelle, l'ensemble formant un dispositif d'évasement. D'autres dispositifs concernent une base monobloc sur berceau arrondi ou de forme trapézoïdale ou encore triangulaire avec crémaillère.

Un autre dispositif consiste à réaliser un assemblage à l'aide des goussets 1 fixés de part en part sur un montant de l'échelle. Ces goussets possèdent deux ouvertures sensiblement alignées verticalement et formées par deux coques démontables dans lesquelles coulisse un pied.

L'objet de l'invention et sa particularité consiste dans le cintrage préalable du pied coulissant suivant un arc de cercle, dans les deux coques superposées, 1.

Ce pied en arc de cercle se présente sur le montant comme un arc dont le montant de l'échelle figurerait la tangente. En desserrant les coques à ergots, on déplace à travers les goussets appropriés, le pied courbe sur la circonférence inscrite, ce qui tend à rapprocher les extrémités supérieures et à en écarter les extrémités inférieures ou inversement.

Par un effet secondaire du dispositif de l'invention, l'extrémité inférieure des pieds en arc de cercle s'abaisse par rapport au pied du montant d'échelle en s'écartant simultanément.

On obtient ainsi des pieds évasés et réglables en hauteur et indépendants.

Selon un procédé de réalisation de l'invention et à titre non limitatif, le moyen de blocage est une ligne de perforations dans le pied courbe coulissant où vient se fichier un ergot solidaire du gousset. Un autre procédé de réalisation peut consister avantageusement en une came excentrique pénétrant dans une cavité de crémaillère pour condamner le pied courbe objet de l'invention.

Pied réglable courbe coulissant dans deux goussets solidaires d'un montant d'échelle. Le pied s'abaisse et son extrémité, suivant la courbe, s'écarte du montant par deux coques à serrage et ergot de condamnation.

## R E V E N D I C A T I O N

Dispositif de pied en arc de cercle coulissant dans deux goussets superposés solidaires d'un montant vertical ou incliné d'une échelle.

5 Accolé au montant de l'échelle par deux goussets de coulissement munis d'un ergot, ce pied coulisse après déblocage pour rallonger à volonté le montant tandis que son extrémité basse s'écarte suivant la courbe inscrite.

Les goussets sont convenablement rapprochés sur le montant et calés pour permettre au pied courbe d'être solidaire, le montant se comportant comme une tangente à la courbe décrite.

Brevet n°

Nom ABA

Pl. Unique

